

TOULOUSE
transports urbains

la
cgt

Régie Tisséo

Novembre 2008

N° 61



BULLETIN DE LA CGT

Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués Cgt

Elections prud'homales
3 DECEMBRE 2008

la
cgt

Une force
à vos côtés



Depuis le 15 novembre, plus de 18 millions de salariés peuvent commencer à voter par correspondance pour les élections prud'homales. (voir page 7)

Ce scrutin a lieu dans un contexte de tornade financière mondiale, dont les racines sont issues d'une profonde récession sociale conduite depuis de nombreuses années par le « libéralisme triomphant ».

Ce n'est pas aux Traminots ni aux salariés de payer cette crise et ses conséquences économiques et sociales.

Ancrer plus fortement les revendications en votant massivement Cgt est indispensable.

Les Traminots donneront ainsi un signe fort à la direction sur leurs attentes, les arguments ne manquent pas pour qu'ils soutiennent et fassent confiance à la Cgt, son action, son cahier revendicatif, ses militants sont autant de preuve de son efficacité, de son honnêteté, de son indépendance.

Le vote CGT est le plus formidable moyen d'action pour les Traminots et pour les salariés.

Il comptera comme un élément essentiel pour le rapport de force, pour gagner sur les revendications pour contrer les mauvais coups de la direction de Tisséo, du patronat et du gouvernement.

La CGT est, sans conteste, l'organisation syndicale à laquelle les salariés font le plus confiance aujourd'hui.

En votant massivement pour les candidats Cgt, les Traminots donneront au syndicalisme de conquête sociales, que porte la Cgt, des moyens d'actions supplémentaires pour leurs revendications mais aussi pour leur avenir et celui de leurs enfants .

SOMMAIRE

Page 2 et 3 : Infos réseau

Page 4 et 5 : Instances du personnel en danger

Page 6 : Infos sociales

Page 7 : Prud'hommes, vote par correspondance

Page 8 : Discriminations.....

Votez

la
cgt

le 3 décembre

Réunion habillement du 14 /11/08:

Diminution de la dotation vestimentaire, suppression? Infos, intox ?

En tout cas la direction veut faire payer la note aux traminois ! Il n'y aurait plus d'argent pour les ouvriers ?!?!? En effet TRU menace de diminuer la dotation vestimentaire de 2009 s'il lui incombe le nettoyage des tenues : équilibre du budget !?

Prétexte : les contentieux juridiques sur l'habillement (Prud'hommes Sud / TGI + Prud'hommes CGT) et la demande de négociations pour la prise en charge des frais d'entretiens par Fo et CGT coûteraient chers...! A coût constant la direction veut le beurre et l'argent du beurre !

Lors de la réunion seule la CGT s'est exprimée clairement pour dénoncer et refuser les propositions de la direction.

La CGT s'est opposé à ce que se soient les traminois qui fassent les frais d'une direction ayant volontairement refusé le dialogue sur le temps d'habillage et de déshabillage préférant la voix des tribunaux à la construction d'un accord. Que chacun assume maintenant ses erreurs ! La CGT a rappelé que la direction devait respecter la CCN, les règles, les lois et les jugements.

La CGT s'est également opposé que soit revue à la baisse la dotation vestimentaire 2009 si la direction doit prendre en charge les frais d'entretien. Une prochaine réunion se tiendra le 28/11 mais dans le même contexte une réunion pour rien.

NON les traminois ne seront pas les dindons de la farce !

C'est à TRU de payer !

DE MIEUX EN MIEUX ... ou comment certaines agents de maîtrises ne sont présents que pour prendre les points... !?

Un responsable à Campus interdit à une conductrice de déposer plainte suite à un vol de caisse dans son autobus !!!

PIRE, après « l'interrogatoire » et malgré son état, Campus lui refuse pour 1 heure, de la mettre de réserve et l'oblige **sous la pression** à reprendre son service sur un poste de conduite, donc un poste de sécurité.

Aucun respect des procédures ! !

Il aura fallu l'intervention de la CGT pour que... deux jours plus tard cette conductrice soit accompagnée et entendue !

La CGT dénonce ces comportements notamment de la part d'agents de maîtrises issus de la conduite. Ont-ils oublié d'où ils viennent ?

Une chose est sûre, **les réunions managériales** de M. Bodin portent leurs fruits .

Quant aux mépris des conducteurs et de leur métier, voilà une preuve supplémentaire, s'il en fallait une, de l'état d'esprit des directeurs à l'exploitation.... la CGT vous laisse méditer.

En attendant c'est grâce aux conducteurs et sur leur dos que certains se gavent avec les « primes résultats » alors un peu plus de respect envers eux.

Votez pour une force à vos côtés:

ENCORE PLUS FORT ... non assistance à personne en danger ?

Une conductrice victime d'un malaise au volant de l'autobus est emmenée par les pompiers au moment même de l'arrivée d'un agent de maîtrise.

A 2 minutes près il arrivait trop tard.....

Bref, sûrement essoufflé, ce dernier oubliera de rédiger le rapport d'information et ne délivrera pas la feuille d'accident du travail.

DIX jours après et malgré les relances de la CGT le Responsable de Secteur de Borderouge tergiverse pour

délivrer la feuille d'accident ALORS QUE LA DIRECTION EST TOTALEMENT DANS L'ILLEGALITE car tenue de déclarer l'accident sous 48 heures à la CPAM !

On est vachement aidé et assisté de la part de certain agent de maîtrise en ce moment ne trouvez vous pas ?

Par contre, le matin pour nous contrôler et nous fliquer, là les ordres de M. Bodin passent à merveilles et l'effectif est toujours suffisant puisqu'il dépêche sur le terrain jusqu'à 2 AQL par site !

Par contre pour secourir un conducteur c'est pas la même énergie « budgétisée » que pour le sanctionner. Quand on aime on ne compte pas !!!

Il faudra tout l'acharnement de la Déléguée syndicale CGT pour que 10 jours après la salariée soit rétablie partiellement dans ses droits...

Mais combien de cas similaire ou des conducteurs subissent des pressions tout azimut sans oser en parler à un représentant de la CGT sous peur de représailles ?

Expertise conditions du travail...

La direction a eu gain de cause, le juge n'a pas donné aux Traminots la possibilité de réaliser une expertise sur les conditions de travail.

Cette décision n'étonnera personne, la direction a mis tous les moyens pour que cette expertise n'ai pas lieu...

Sans se dérober devant ses responsabilités la Cgt s'est bien rendue compte que le juge ne donnerait pas raison à un seul syndicat sur une demande d'expertise aussi onéreuse.

Le juge a bien vu que l'expertise sur les conditions de travail n'était portée que par un seul syndicat !!!

La direction a basé sa défense sur le fait que seule la Cgt portait le dossier, laissant sous entendre au juge que si la Cgt s'intéressait au sujet c'est avant tout parce qu'elle était en campagne électorale.

Le juge a pu vérifier que cette demande d'expertise des conditions de travail n'était soutenue ni par les élus du CE ni par ceux du CHSCT.....!

Ce qui a également pesé dans la décision du juge c'est le fait que jamais ni au CE et ni au CHSCT les Secrétaires respectifs n'aient mis le sujet des conditions de travail à l'ordre du jour des réunions mensuelles et trimestrielles.

Compte tenu de ces éléments la bataille a été perdue.

Bien sûr, la Cgt a sûrement mal assuré sa demande, peut être que nous avons commis quelques erreurs, mais ce qui a vraiment pesé c'est l'absence de soutien des autres syndicats et notamment des secrétaires du CE et du CHSCT.

La Cgt réfléchi a faire appel de la décision, mais si les choses n'évoluent pas syndicalement, si cette démarche n'est pas mieux soutenue par l'ensemble des élus, la Cgt n'engagera peut être pas une nouvelle procédure.

La division syndicale qui règne à Tisséo limite le champ d'action revendicatif, nous le déplorons, mais malgré notre volonté d'unité, rien de change à Tisséo.

Votez la Cgt le 3 décembre

GRAND THEATRE DE GUIGNOL

lors des Réunions des Délégués du personnel, du Comité d'Entreprise et du Conseil de discipline

La direction ne répond plus aux questions posées en Délégués du Personnel, elle traite les élus comme l'on dit « par-dessus la jambe »... Rien d'étonnant à cela puisque aujourd'hui, certains élus ne respectent même plus leur mandat et donnent une piteuse image du syndicalisme...

La direction s'amuse du spectacle donné par une organisation syndicale « majoritaire » qui vient en récréation puisque lors de la réunion du 23 octobre 2008, ces élus choisissent de venir avec un carton d'agendas qu'ils se distribuent et se vendent en séance.... à grand renfort de rire et d'exclamations...!

Face à une telle situation la direction se régale dès lors que 53% des Traminots sont trompés et pris pour des c..... ! Ce qui lui laisse le champ libre pour les mauvais coups...!

Lors du Conseil de Discipline le secrétaire du syndicat « majoritaire », secrétaire du CHSCT, élu en Conseil de Discipline, secrétaire adjoint du CE, délégué du personnel (n'en jetez plus....) préfère parler à grand renfort de sourires complices des « vins de Fronton » avec le DRH, alors que nous essayons de défendre 2 conducteurs qui seront licenciés et se retrouveront à la rue.

Ces mêmes élus du syndicat « majoritaire » quittent la salle des Délégués du Personnel lors de la réunion du 23 n'écoutant même pas les questions des autres organisations.

Le syndicat majoritaire prend tous les prétextes pour créer des incidents pendant les séances, sur les questions posées par les syndicats FO ou CGT, et passent leur temps à se vanter de leur position de syndicat majoritaire.

La seule chose qui semble intéresser ces élus c'est la compétition avec les autres syndicats.

Pendant ce temps, la direction a tout le loisir d'aggraver les conditions de travail des Traminots et plus particulièrement celles des conducteurs.

Votez pour une force à vos côtés:

Entrave au bon fonctionnement du Comité d'Entreprise « commission des oeuvres sociales »

- De drôles de coïncidences se produisent depuis quelques mois, :
- comme par hasard, pour la commission des oeuvres sociales, l'élue Cgt ne reçoit pas la convocation du CE pour assister à la réunion....???
 - comme par hasard l'élue CGT n'est pas relevé par la Direction le jour de la commission???
 - comme par hasard les courriers qu'envoie la Cgt n'arrivent pas à la direction..... ???

Ça fait beaucoup pour un seul syndicat, ne croyez vous pas....?

Mais rassurez-vous, il n'y a pas connivences entre le syndicat majoritaire et la direction.....!

Ce sont juste des coïncidences...

En Comité d'Entreprise du 6 novembre 2008 les élus Cgt ont tout essayé pour éviter la baisse des allocations de mariage et de départ en retraite.

Malgré de longues discussions, l'affaire a été conclue rapidement et sèchement, les élus du syndicat « majoritaire » ont affirmés :
« Vous pouvez discuter autant que vous voudrez, de toute façon on fait comme on veut ! »

Avec les voix des cadres CGC ils sont majoritaires.....

Les élus Cgt ont demandé les statuts de l'association dite « salle de musculation » ainsi que l'intitulé du compte bancaire sur lequel a été versé la somme de 1200€.

Nous attendons toujours. Lors du dernier CE, le secrétaire s'est encore contredit en affirmant cette fois-ci que l'association était adhérente à l'ASAT, alors qu'il avait dit le contraire le mois précédent.....

Il devient difficile de s'y retrouver dans tous ces changements....???

Paradoxalement, dans ce cas il y a de l'argent, d'autant que la direction a déjà versée 6000€ cette année pour l'achat de matériel et c'est très bien.

Mais concernant l'allocation mariage et l'allocation retraite, les élus Sud au CE décident de baisser ces prestations et refusent de se tourner vers la direction pour la prise en charge des cotisations sociales...???

Comprenez qui pourra!!

Votez la Cgt le 3 décembre

Départ anticipé « longue carrière »

(actualisation d'Août 2008)

L'allongement de la durée d'assurance pèse sur tous les départs en retraite, qu'ils soient anticipés ou non : de moins en moins de salariés auront leur retraite à taux plein à 60 ans ou de façon anticipée. La Cgt est en totale opposition à cet allongement injuste et qui ne résout pas les problèmes de financement des régimes.

Le dispositif « longue carrière » a été mis en place dans le cadre de la loi « de réforme des retraites » de 2003. Le décret d'octobre 2003, précisant les conditions exactes d'accès à ce droit pour le régime général, est applicable depuis le 1er janvier 2004. C'est ce cadre légal et réglementaire qui va continuer de s'appliquer (y compris après décembre 2008).

Il n'est pas modifié mais intègre les mesures générales d'allongement à partir de janvier 2009 de la durée d'assurance pour tous prévues par la loi de 2003.

Pour prendre connaissance de la fiche pratique rendez vous sur le site de la Cgt

www.cgt-tu-toulouse.fr

Hôpital, patients, santé et territoires

Un projet de santé inégalitaire pour nos concitoyens !

Garantir le droit à la santé pour tous, droit fondamental, c'est un véritable projet de société qui place l'humain au cœur des enjeux économiques et sociaux.

Oui, notre système de santé reste un des meilleurs au monde par son maillage territorial de service public et sa protection sociale solidaire, mais les logiques comptables qui ont guidé les politiques publiques de santé depuis 15 à 20 ans l'ont considérablement affaibli : hôpitaux en déficit, pénurie de professionnels qualifiés et des milliers d'emplois supprimés, déremboursements, franchises médicales, dépassements d'honoraires, fermetures de service de proximité, développement du secteur privé marchand ont accentué les inégalités d'accès à la santé, à des soins de qualité pour tous.

Le projet de loi HPST, non seulement n'apporte pas de réponses à ces dysfonctionnements, mais reste dans la même logique.

Retraite

70 ans... Une perspective inacceptable !

Le texte voté dans la nuit de vendredi à samedi à l'Assemblée Nationale à propos des âges limites de départ à la retraite suscite une légitime inquiétude.

Ce texte permet à des salariés de pouvoir poursuivre leur activité au-delà des âges limites en vigueur sans voir leur contrat de travail unilatéralement rompu par leur employeur sous prétexte qu'ils ont atteint la limite d'âge. Si cependant il ne modifie pas pour le moment les repères en matière de retraite, des 60 ans et 65 ans, auxquels tient particulièrement la CGT, il accrédite l'idée que la solution se trouve dans la remise en cause de ces repères collectifs.

Par contre, cette mesure traduit bien la réalité d'aujourd'hui. De moins en moins de salariés auront les pleins de leurs droits à 60 ans et une retraite suffisante à 65 ans, ils devront chercher à poursuivre leur travail, voire cumuler retraite et emploi. C'est la logique du PLFSS en cours de discussion. C'est inacceptable.

Au lieu d'allonger indéfiniment la période d'activité, la priorité est d'assurer aux salariés des carrières complètes et d'intégrer périodes d'apprentissage, de recherche d'un premier emploi et d'études dans la durée de cotisation exigée.

Il faut par ailleurs reconnaître les métiers pénibles et astreignants et leur accorder une possibilité de départ anticipé comme pour les transports urbains

Le cadre budgétaire est clair : retour à l'équilibre pour la Sécurité sociale en 2012. Sans recettes nouvelles programmées dans le P.L.F.S.S. 2009, les économies vont continuer, 5 milliards d'euros sont demandés en 2008. Les assurés sociaux seront mis à contribution.

De nouvelles délégations de service public sont confiées au secteur privé. Même encadrées par des obligations de prise en charge, c'est encore de l'argent public qui va au secteur lucratif alors que le public est asphyxié.

Le service public hospitalier ainsi que la Sécurité Sociale sont à nouveau mis à contribution par des restructurations, des fermetures de service, des fusions qui vont éloigner la réponse de proximité des populations.

Elections prud'homales du 3 décembre ⁷

Le vote par correspondance...

Se déroulant sur le temps de travail les traminois iront voter à l'école Paul BERT à Saint Simon.

Des bus assureront les navettes depuis Langlade, Atlanta, Basso Cambo, Borderouge pour se rendre aux urnes.

Les détails seront communiqués prochainement par la direction.

Pour ceux obligés de voter en dehors du temps de travail une indemnité d'environ 11€ leur sera versée.

LA NOUVEAUTE cette année est la possibilité de voter par correspondance même si la CGT privilégie le vote physique.

Pour pouvoir voter par correspondance, le matériel a été adressé aux domiciles de tous les électeurs mi-novembre.

Il faut placer son bulletin de vote dans l'enveloppe électorale sans la cacheter

Cette enveloppe + la carte électorale signée sont à insérer dans la deuxième enveloppe dûment remplie conformément à la notice jointe

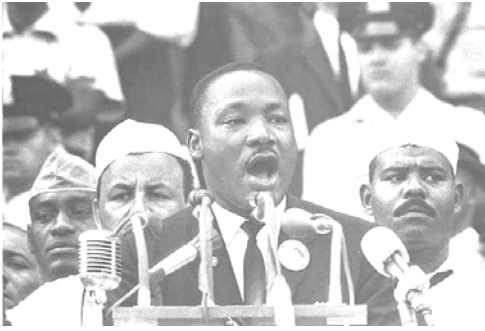
Adresser sans tarder pour ne pas oublier au président du bureau de vote destinataire des suffrages.

A NOTER : si un électeur a voté par correspondance et vote physiquement le 3 décembre en déposant un bulletin dans l'urne, seul ce dernier est recevable.

Dans ce cas il faut être muni d'une pièce d'identité pour pouvoir voter et lors du dépouillement le vote par correspondance sera annulé.

DEBATTRE
ECOUTER
CONSTRUIRE
OSER
RASSEMBLER
NEGOCIER
conquérir
utter





* Discours célèbre prononcé par Martin Luther King, le 28 août 1963 devant le Lincoln Memorial à Washington durant la marche pour l'emploi et la liberté : « I have a dream » .

*Je fais le rêve que mes quatre jeunes enfants vivront un jour dans une nation où ils ne seront pas jugés pour la couleur de leur peau, mais pour le contenu de leur personne. Je fais ce rêve aujourd'hui ! **

Un pseudo syndicat fantôme aborde un sujet de société de la plus maladroite des façons qu'il soit....

L'évolution de carrière des Traminots ne doit dépendre que de critères objectifs appliqués à toutes et à tous : niveau d'étude, diplômes, expérience professionnelle.

L'égalité sociale doit aller plus loin que l'égalité des chances que l'on promet dans le but de faire passer la pilule. En effet, une égalité des chances ne garantit en rien une égalité des résultats en fin de processus. Il est donc nécessaire d'intervenir pour corriger les inégalités qui demeurent, et même si cette idée est critiquée par les tenants d'une méritocratie dans laquelle le mérite jouerait une place centrale parmi les critères de la Justice Sociale, il apparaît nécessaire de garantir cette égalité de résultats, **la Cgt y veille.**

Pour autant, la référence à Barak Obama est maladroite, il a été élu parce qu'il était le meilleur candidat aux yeux des américains, et que justement la couleur de sa peau, ses origines n'ont pas été prises en compte dans son élection....

Son élection à un caractère symbolique fort, lié à l'histoire des États-unis d'Amérique, attention de ne pas récupérer un symbole pour en faire n'importe quoi.

Ce syndicat fantôme reprend semble-t-il à son compte la notion de discrimination positive....

La notion de discrimination positive (*Affirmative action, prononcé pour la première fois par JF Kennedy dans les années soixante*) est partie intégrante de l'histoire des États-unis, cette notion fait suite à l'abrogation des lois ségrégationnistes.

La discrimination positive (*concept repris essentiellement par la droite française*) est un ensemble de mesures visant à favoriser certaines personnes appartenant à des catégories dont des membres subiraient ou auraient subi des discriminations systématiques.

Les catégories de personnes concernées peuvent être définies, selon le cas, à l'aide des critères ethniques, médicaux, culturels, linguistiques, religieux, socio-économiques ou territoriaux.....

Exercée au détriment d'autres catégories, cette politique semble s'opposer au principe d'égalité de droit.

Le tract de ce pseudo syndicat aborde très maladroitement un sujet primordial, plutôt que de défendre l'égalité entre tous il exacerbe les rivalités communautaires ...

Il ne s'agit pas pour combattre les inégalités, qui malheureusement existent, pour, sur les mêmes bases, organiser la « discrimination positive » qui porte en elle une nouvelle discrimination.....

On ne soignera pas une maladie en inoculant une nouvelle maladie....
A méditer....

Je souhaite :

me syndiquer

prendre contact

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom.....
 Adresse.....
 Code postal..... Ville.....
 Date d'entrée..... Qualification.....

Bulletin à transmettre à un militant ou à Cgt-TU 9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex
 E-mail cgt.semvat@free.fr - tel 05 62 11 29 78 - fax 05 62 11 29 96

